



entreprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.

SUD-OUEST FRANCE

AIDES A LA PROSPECTION/ EXPORTATION/IMPLANTATION

Labellisation

Objectifs :

Accompagner plus d'entreprises françaises à l'international dans le cadre d'actions collectives de promotion répondant à des critères de qualité et d'intérêt économique.

Ce soutien permet à l'opérateur d'afficher le label France et d'abaisser les coûts de participation des entreprises à l'action labellisée.

Bénéficiaires :

L'opérateur, qui peut être public ou privé, national ou régional, reçoit un soutien dont il fait bénéficier les entreprises participantes.

Actions éligibles :

- les pavillons France sur des salons professionnels à l'étranger (surface minimale 50m²)
- les présentations de produits et savoir-faire à l'étranger ainsi que les promotions commerciales
- les rencontres d'acheteurs et de partenaires
- les invitations d'acheteurs étrangers en France sur un salon professionnel éligible à l'assurance prospection de la COFACE

Modalités :

Zones couvertes : Tous les pays (sauf embargo) classés en trois catégories prioritaires :

- **Pays "Grand Large" :** Chine (y compris Hong Kong), Taïwan, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Thaïlande, Vietnam, Brésil, Canada, Chili, Etats-Unis, Mexique, Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar, Russie, Ukraine.
- **Pays "Europe-Méditerranée" :** UE27 (sauf France), Algérie, Croatie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Norvège, Suisse, Tunisie, Turquie.
- **Autres pays.**

Fonctionnement :

Montant maximum de l'aide accordée à chacune des entreprises participantes, en fonction du pays*, du secteur et de la nature de l'opérateur		
Type d'action collective à l'international	Intégrée dans un PASE et/ou agréée par un pôle de compétitivité	Non intégrée dans un PASE et non soutenue par un pôle de compétitivité
Taux maximum de subvention du projet	50% des dépenses éligibles	50% des dépenses éligibles
Pays « Grand Large »	4 000 € (dont 1 000 € de participation forfaitaire aux frais de mission des entreprises)	3 000 € (dont 1 000 € de participation forfaitaire aux frais de mission des entreprises)
Pays « Euro-Med »	3 000 € (dont 500 € de participation forfaitaire aux frais de mission des entreprises)	2 000 € (dont 500 € de participation forfaitaire aux frais de mission des entreprises)
Autres pays	2 000 €	1 000 €

**Tous les pays (sauf embargo) sont concernés par la labellisation. Ils sont classés en 3 catégories prioritaires : pays "Grand Large" ; pays "Europe-Méditerranée" ; autres pays.*

L'opérateur doit déposer un dossier de candidature auprès de la mission labellisation d'UBIFRANCE au minimum 2 mois et demi avant le début de l'opération.

Le dossier est ensuite examiné par un comité de labellisation qui décide du montant du soutien financier au projet.

Après réalisation, et dans un délai de 2 mois, l'opérateur fournit au Service Soutiens Publics d'UBIFRANCE les pièces financières justificatives relatives à la mise en oeuvre de l'opération.

Remarques :

L'opérateur s'engage à faire la promotion de son projet au niveau national auprès de toutes les entreprises françaises susceptibles d'être intéressées à y participer.

L'opérateur s'oblige à respecter la règle communautaire de *minimis* selon laquelle le total des aides publiques reçues ne peut pas dépasser 200 000 Euros maximum sur une période glissante de 3 ans, versée sous ce régime.

Contact :

www.ubifrance.fr